

CENTRE MARIE-MÉDIATRICE

Conseil d'établissement
Séance ordinaire du 9 juin 2021
Visioconférence Teams
14 h 15
Procès-verbal

Sont présents

Noms

Groupes représentés

Madame Sonia Lombart

Représentante des groupes
sociocommunautaires/DÉCLIC

Madame Sylvie Lemay

Représentante des enseignants

Madame Farinoosh Ghassemi

Représentante des enseignants

Madame Julianne Bédard-Vallée

Représentante des élèves

Madame Virginie Gagnon

Représentante des professionnels/
Conseillère en formation scolaire

Madame Régine Grenon

Représentante du personnel de
soutien /Technicienne éducation spécialisée

Sont également présentes à la visioconférence Teams du Conseil d'établissement

Madame Manon Moreau

Directrice

Madame Raymonde Pichette

Secrétaire d'école

Est absente

Madame Véronique Lalonde

Représentante des groupes socio-économique/Le
PITREM

1-	Présence et quorum
315 - CÉ 20/21	Mme Sonia Lombart, présidente du CÉ, ouvre la séance à 14 h 15, et ce, après avoir constaté le quorum et s'être assurée que tous les membres aient reçu leur convocation dans les délais prévus.
2-	L'ordre du jour
315 - CÉ 20/21	<p>PRÉAMBULE : Mme Sonia Lombart procède à la lecture de l'ordre du jour</p> <p>CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Régine Grenon, appuyée par Mme Farinoosh Ghassemi est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2021</p> <p>Mme Moreau tient à préciser que pour l'instant, aucune modification n'est apportée au code de vie. Le point concernant le code de vie sera traité en 2021-2022.</p>

Durée	No	Sujets	Objets
	1	Présence et quorum	Accueil
	2	Ordre du jour	Adoption
	3	Procès-verbal de la rencontre du 10 février 2021	Adoption
	4	Grille de consultation sur les critères de répartition des ressources	Présentation
	5	Présentation du budget pro forma 2021-2022	Présentation et adoption
	6	Projet DÉCLIC	Information
	7	Question du public	Questions
	8	Levée de la séance	

3 - Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 février 2021

315 - CÉ
20/21 **PRÉAMBULE** : Mme Sonia Lombart, présidente du CÉ, propose aux membres de faire la lecture individuellement du procès-verbal.

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

D'ADOPTER tel que proposé par Mme Virginie Gagnon, appuyée par Mme Régine Grenon, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2021 du Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice.

4 - Grille de consultation sur les critères de répartition des ressources

315 - CÉ
20/21 Mme Manon Moreau fait référence au procès-verbal de la rencontre du 20 mai 2020 où M. Mailhot avait fait part d'un document de consultation qui concerne les critères de répartition des ressources en conformité avec l'article 275 de la LIP et qui s'adressait principalement aux secteurs primaires et secondaires. Donc, ce point n'est pas traité.

5 - Présentation du budget pro forma 2021-2022

315 - CÉ
20/21 Mme Manon Moreau présente le budget pro forma. Pour ce qui est de l'année 2021-2022, nous aurons 31,8 employés

Voici le détail :

Année 2021-2022 Enseignants 18.5

Technicienne à la bibliothèque 1

Gestion du Centre 5,4 postes dont : 1 directrice, 1 secrétaire d'école, 2 secrétaires, 1 agent de bureau et .4 pour le poste de technicienne à l'organisation scolaire

1.2 poste de CFS, 2,8 postes de TES (Michel Bouchard et Suzanne Turcotte plein temps, Régine Grenon 4 jours semaine, poste saisonnier), 1 poste de surveillant d'élèves (Alain Sauvé), 1 concierge de jour et un aide-concierge de soir, 1 Technicien en travaux pratiques à 20%, 1 poste de conseillère pédagogique (Julie Drolet) et 1,3 poste d'enseignants pour le parascolaire.

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement du Centre Marie-Médiatrice doit approuver le budget pro forma présenté par Mme Manon Moreau, la directrice;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Julianne Bédard-Vallée, appuyée par Mme Farinoosh Ghassemi, il est résolu à l'unanimité;

D'approuver, le budget pro forma pour l'année 2021-2022 du Centre Marie-Médiatrice, tel que présenté par Mme Manon Moreau. Mme Moreau transmettra le document à Mme Lombart pour signature.

Ajout :

Fêtes de fin d'année : Résolution du Conseil d'établissement du 9 juin 2021 concernant les fêtes de fin d'année pour les élèves le 22 juin ainsi que pour le personnel le 30 juin. Il est proposé par Mme Virginie Gagnon, appuyée par Mme Julianne Bédard-Vallée et adopté à l'unanimité qu'une somme d'argent soit transférée du fonds 4 au fonds 9 pour payer les frais relatifs aux fêtes, et ce, sur présentation des factures.

6 - Projet DÉCLIC

315 - CÉ Mme Sonia Lombart mentionne que l'an dernier, le Centre Marie-Médiatrice, en collaboration avec Déclic, a déposé une demande pour obtenir un budget afin de faire la promotion de la FGA et plus spécifiquement du Centre Marie-Médiatrice, de l'ensemble de ses services internes et des services complémentaires de soutien que Déclic peut apporter aux élèves adultes du Centre. Les fonds obtenus serviront entre autres à développer et diffuser une campagne sur les réseaux sociaux qui débutera dès septembre 2021. Un questionnaire sera envoyé aux élèves dans les prochaines semaines afin de bien cibler les plateformes utilisées par les jeunes adultes et de produire des messages qui résonneront auprès d'eux.

Mme Lombart fait un rappel concernant le projet PARCOURS; un projet de groupe pour des jeunes qui désirent raccrochés à l'école. Le projet, réunissant un maximum de 8 élèves, a été conçu afin de développer certaines compétences de base, notamment, la résolution de problèmes. L'approche, à saveur entrepreneuriale, d'une durée de 5 semaines, vise la mobilisation des

jeunes grâce à leur engagement dans un projet qu'ils concevront et réaliseront entièrement (soutenus par 2 intervenants psychosociaux). Pendant les 5 semaines et en fonction de leur assiduité, les jeunes reçoivent une prime de participation (équivalent au salaire minimum) jusqu'à concurrence de 25 heures par semaine.

Afin d'intégrer le projet Parcours, les élèves sont d'abord rencontrés en entrevue afin de s'assurer que l'approche de groupe est indiquée. Dans le cas contraire, il est possible d'entamer un suivi préalable à l'intégration d'un groupe. Il est aussi possible qu'un ou une élève n'intègre pas de groupes mais ce ou cette dernière pourra continuer à bénéficier du soutien psychosocial dont il ou elle a besoin. Mme Lombart mentionne qu'il est aussi possible que l'élève puisse aller à l'école les lundis et les vendredis et participer au projet qui se déroule du mardi au jeudi. Si un ou une élève bénéficie d'une mesure de formation avec Emploi-Québec, la mesure sera suspendue le temps du Parcours, pour pouvoir bénéficier de la prime de participation pouvant aller jusqu'à 337,50\$ par semaine.

La prochaine cohorte débutera le 28 juin 2021.

7 -

Questions du public

Aucune question n'est soulevée.

Avant de terminer la rencontre, Mme Régine Grenon nous fait part qu'elle va quitter le Centre Marie-Médiatrice et que ce fut pour elle une belle expérience d'être au Conseil d'établissement. Bonne chance Régine !

Mme Virginie Gagnon quitte aussi le Centre Marie-Médiatrice. Bonne Chance Virginie !

Merci beaucoup de votre collaboration !

Mme Sonia Lombart, présidente du Conseil d'établissement remercie les membres pour leur participation.

8 -

Levée de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de Mme Sylvie Lemay,
appuyée par Mme Julianne Bédard-Vallée,
il est résolu à l'unanimité;

DE LEVER, l'assemblée de la séance ordinaire à 14 h 41



Sonia Lombart
Présidente

Véronique Lalonde
Vice-présidente

Date



Manon Moreau
Directrice

9-06-2021
Date